

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D’ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Écorces, tenue le mardi 13 janvier 2026 à 18h, à la salle du conseil de l’hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces.

Sont présents, les conseillers et conseillères, Serge Piché, Alain Lachaine, Pauline Massé, Michelle Thomas, Johanne McMillan et Geneviève Brisebois formant quorum sous la présidence du maire Pierre Flamand.

Est aussi présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Pascale Duquette.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 18h et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2026-01-9221

2. ACCEPTATION DE L’AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d’ordre du jour joint à l’avis de convocation de la présente séance extraordinaire et qu’ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pauline Massé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ACCEPTER l’avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité ainsi qu’à la séance, en conformité avec le *Code municipal* et le *Code de procédure civile*;

D’APPROUVER l’ordre du jour tel que rédigé, en retirant le point 6 « Avis de motion et dépôt du projet de règlement 305-2026 relatif au traitement des élus municipaux, abrogeant le règlement no 296-2025 », soit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Acceptation de l’avis de convocation et adoption de l’ordre du jour
3. Embauche d’une conseillère en ressources humaines
4. Embauche d’employés temporaires pour le Centre de plein air urbain – Préposés au remonte-pente, glissade sur tubes et billetterie
5. Embauche de préposés aux patinoires secteur Val-Barrette
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 305-2026 abrogeant n° 296-2025 relatif au traitement des élus municipaux
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 306-2026 – Taxation 2026
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-01-9222

3 EMBAUICHE D’UNE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU les besoins de la municipalité en matière de ressources humaines afin de répondre adéquatement aux besoins organisationnels;

ATTENDU l’affichage d’une offre d’emploi visant à pourvoir un poste cadre de conseiller(ère) en ressources humaines;

ATTENDU la tenue d’entrevues avec trois candidates;

ATTENDU l’embauche de Mme Catherine Ayotte par la directrice générale, Mme Pascale Duquette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

- D’entériner l’embauche de Mme Catherine Ayotte à titre de conseillère en ressources humaines;
- D’autoriser la directrice générale, Mme Pascale Duquette, à signer le contrat de travail de Mme Ayotte, selon les termes et conditions convenus entre les parties.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-01-9223

4. EMBAUCHE D’EMPLOYÉS TEMPORAIRES POUR LE CENTRE DE PLEIN AIR URBAIN – SAISON HIVERNALE 2025-2026

ATTENDU les besoins de la Municipalité afin d’opérer le centre de plein air urbain;

ATTENDU l’affichage d’offres d’emploi visant notamment à pourvoir des postes de préposé(e)s à la remontée mécanique, préposé(e)s aux glissades sur tube et préposé(e) à la billetterie pour la saison hivernale 2025-2026;

ATTENDU que la directrice générale a procédé à l’embauche temporaire de Brithany Lagacé, Éloïck Lagacé, Séléna Cousineau, William Sénéchal, Luca Gratton, Féanne Francoeur, Simon Côté et Marianne Desrosiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’entériner les embauches de Brithany Lagacé, Éloïck Lagacé, Séléna Cousineau, William Sénéchal, Luca Gratton, Féanne Francoeur, Simon Côté et Marianne Desrosiers à titre de préposés à la remontée mécanique, préposés aux glissades sur tube et préposé à la billetterie pour la saison hivernale 2025-2026, ceux-ci étant embauchés à titre de personnes salariées temporaires, et ce, conformément aux termes et conditions prévus à la convention collective 2022-2026 des employés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-01-9224

5. EMBAUCHE D’EMPLOYÉS TEMPORAIRES POUR LA PATINOIRE SECTEUR VAL-BARRETTE

ATTENDU les besoins de la Municipalité pour l’entretien et la surveillance de la patinoire secteur Val-Barrette;

ATTENDU que la directrice générale a procédé à l’embauche temporaire de M. Richard Hamel et M. Réjean Boisclair;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne McMillan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’entériner les embauches de M. Richard Hamel et M. Réjean Boisclair à titre de préposés à la patinoire secteur Val-Barrette pour la saison hivernale 2025-2026, ceux-ci étant embauchés à titre de personnes salariées temporaires, et ce, conformément aux termes et conditions prévus à la convention collective 2022-2026 des employés.

ADOPTÉE

6. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 305-2026
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX, ABROGEANT LE
RÈGLEMENT N° 296-2025**

Point retiré

7. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 306-2026
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION,
ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 297-2025**

Avis de motion est donné par la conseillère Pauline Massé qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement portant le n° 306-2026 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception, abrogeant le règlement n° 297-2025.

La conseillère Pauline Massé dépose au Conseil le projet de règlement portant le n° 306-2026 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception, abrogeant le règlement n° 297-2025.

RÉSOLUTION N° 2026-01-9225

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 18h10.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Pascale Duquette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire